

Liste des éléments à protéger au titre du patrimoine paysager

Localisation	Elément du patrimoine
1. Chez Ployaud	Croix en bois
2. Croisement de la D44 et de la D78	Croix en pierre
3. Saint-Sylvestre D44	Croix en pierre
4. Grandmont D78	Croix en pierre
5. Cloud VC25	Croix en pierre
6. Fanay	Croix en pierre
7. Le Mogot	Installation hydraulique
8. La Chaise D44	Installation hydraulique
9. Barlette	Borne
10. Saint-Sylvestre D113	Lavoir
11. Les Signes	Lavoir
12. Chabannes	Abreuvoir
13. Puy de Lavaut	Lavoir
14. Fontanelche	Puits, pompe à eau
15. Grandmont	Fontaine
16. Cloud VC25	Allée de hêtres
17. Bois de la Bouille - sud de Cloud	Allée de hêtres
18. Les Reboüages - boucle des Sauvages	Allée de hêtres
19. Les Jeunes Hureaux	Hêtre remarquable dit « arbre de Sully »
20. Les Jeunes Hureaux	Noyer remarquable
21. La Crouzille	Ancienne école
22. Les Signes	Anciens murets le long du chemin
23. La Chaise - Chemin des moines de Grandmont	Anciens murets le long du chemin
24. Saint-Sylvestre VC5a	Pompe à eau
25. Saint-Sylvestre VC5a	Escalier extérieur
26. Saint-Sylvestre VC5a	Alignement bâti
27. Fanay VC	Alignements bâtis
28. La Chaise	Alignement bâti

LEGENDE

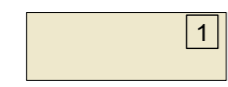
Limite et désignation de la zone ou du secteur



Zone naturelle N



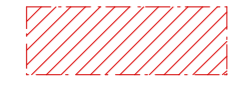
Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation et numéro d'OPAP



Emplacement réservé et numéro d'emplacement réservé



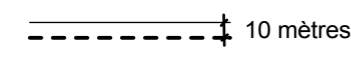
Secteur sans nouvelles constructions autorisées en zones agricole et naturelle



Implantation et aspect extérieur de la façade du bâti à règlement particulier



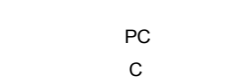
Recul minimum des constructions à respecter par rapport aux voies



Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination



Parcelle récemment bâtie ou avec permis de construire accordé

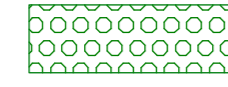


Construction existante



PRESERVATION DES PAYSAGES

Bois à préserver au titre du paysage



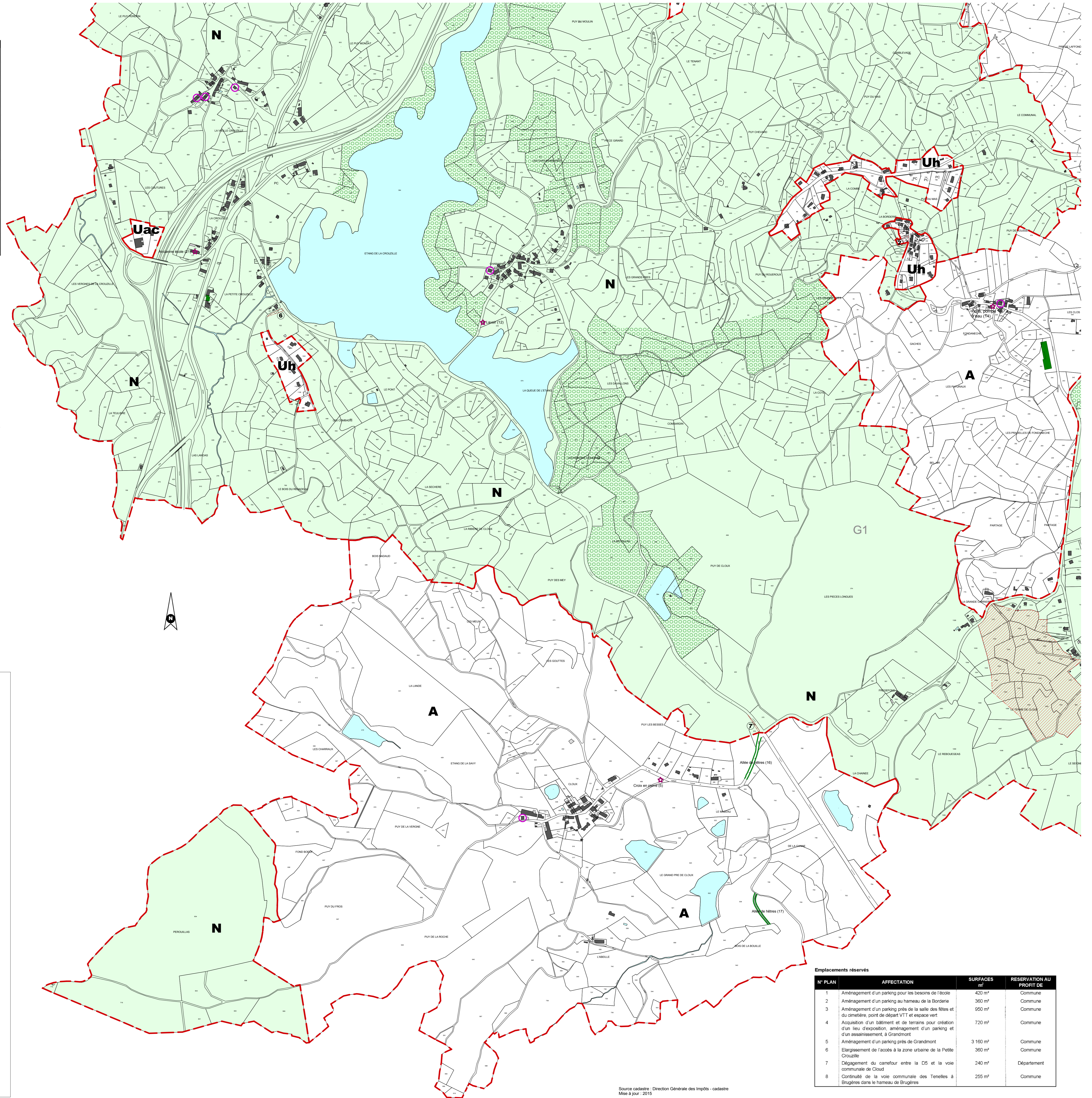
Elément à préserver au titre du paysage :

- allée de hêtres
- arbre remarquable
- élément bâti
- alignement bâti
- ancien muret le long d'un chemin



ETAT DES LIEUX (année 2017)

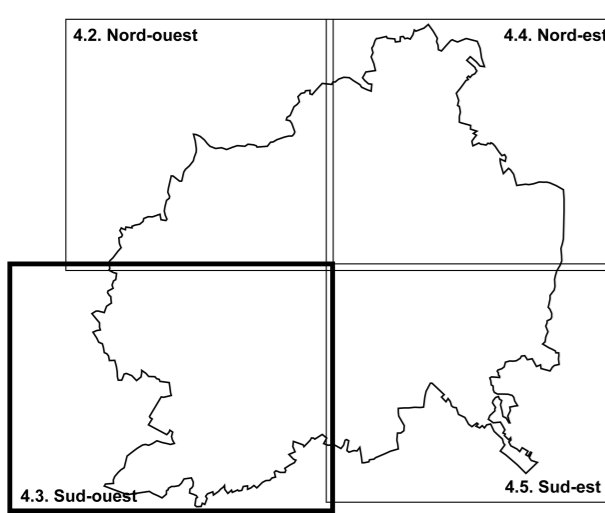
Bâtiment agricole



Commune de Saint-Sylvestre Département de la Haute-Vienne

Plan Local d'Urbanisme Elaboration

4.3 - Règlement graphique Sud-ouest 1/5000



Elaboration du plan local d'urbanisme - Approbation

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du plan local d'urbanisme par le Conseil municipal du

Le Maire Daniel LEYCURAS

Commune de Saint-Sylvestre 87240 SAINT-SYLVESTRE

Emplacements réservés

N° PLAN	AFFECTATION	SURFACES (m²)	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Aménagement d'un parking pour les besoins de l'école	420 m²	Commune
2	Aménagement d'un parking au hameau de la Borderie	360 m²	Commune
3	Aménagement d'un parking près de la salle des fêtes et du cimetière, point de départ VTT et espace vert	950 m²	Commune
4	Acquisition d'un bâtiment et de terrains pour création d'un lieu d'exposition, aménagement d'un parking et d'un assainissement, à Grandmont	720 m²	Commune
5	Aménagement d'un parking près de Grandmont	3 160 m²	Commune
6	Elargissement de facès à la zone urbaine de la Petite Crouzille	360 m²	Commune
7	Dégagement du carrefour entre la D5 et la voie communale de Cloud	240 m²	Département
8	Continuité de la voie communale des Tenelles à Brugères dans le hameau de Brugères	255 m²	Commune